



Municipalité de Saint-Télesphore

1425, route 340
Saint-Télesphore, Qc
J0P 1Y0

Téléphone : 450-269-2999
Télécopieur : 450-269-2257
info@st-telesphore.ca

Règlement d'emprunt no. 364-26 Décrétant l'acquisition du lot 3 767 697 au cadastre du Québec avec les bâtiments ci-dessus construits pour y aménager une caserne incendie et le garage municipal, comportant une dépense et un emprunt de 955 000 \$ remboursable en 20 ans.

Un projet structurant pour les services municipaux et la sécurité publique

Au cours des dernières années, la municipalité a choisi d'effectuer elle-même les travaux de déneigement plutôt que de recourir à un entrepreneur externe. Pour ce faire, elle a procédé à l'acquisition de deux camions, d'un chargeur sur roues et d'un tracteur, permettant d'accroître son autonomie, de mieux contrôler la qualité des services et d'assurer une plus grande stabilité des coûts à long terme.

Cette nouvelle réalité opérationnelle exige toutefois des installations adaptées pour l'entreposage, l'entretien et la protection de ces équipements municipaux. Les véhicules et la machinerie représentent des actifs importants dont la valeur et la durée de vie dépendent directement de la qualité des infrastructures qui les abritent.

Le projet permettra également d'améliorer les conditions d'entreposage des abrasifs utilisés pour l'entretien hivernal du réseau routier. Un espace adéquat et accessible pour le stockage du sable et des autres matériaux abrasifs favorisera une meilleure gestion des inventaires, réduira les pertes attribuables aux intempéries et améliorera l'efficacité des opérations de déneigement et de déglacage. La proximité des abrasifs avec les équipements municipaux permettra également de réduire les délais de chargement et d'intervention lors des épisodes hivernaux.

Parallèlement, la municipalité doit également répondre aux besoins grandissants de son service de sécurité incendie. Les installations actuelles présentent certaines limites quant à l'espace disponible, à l'entreposage des équipements, aux conditions de travail des pompiers et à la capacité de répondre aux exigences actuelles et futures du service.

L'acquisition du lot 3 767 697 et des bâtiments qui s'y trouvent offre également l'avantage stratégique d'établir la caserne incendie à un emplacement plus centralisé par rapport aux deux noyaux villageois de la municipalité. Cette localisation permettra d'améliorer l'accessibilité du service, d'optimiser les déplacements des pompiers lors des interventions et de favoriser des temps de réponse plus efficaces sur l'ensemble du territoire desservi.

L'acquisition du lot 3 767 697 et des bâtiments qui s'y trouvent constitue une occasion unique de regrouper sous un même site deux services essentiels à la population : le garage municipal et la caserne incendie. Cette centralisation permettra d'optimiser l'utilisation des infrastructures municipales, de faciliter la gestion des équipements et d'améliorer l'efficacité opérationnelle des services.

L'aménagement d'une nouvelle caserne offrira des espaces mieux adaptés pour les véhicules d'urgence, l'entreposage des équipements spécialisés, la formation des pompiers et le maintien d'un niveau de préparation adéquat afin de protéger efficacement les citoyens et leurs biens.